

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/075

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 3 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION TERRE D'OH ! BASSIN
TOURISTIQUE DE LA SARRE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire qui précise qu'il convient de désigner un représentant du conseil municipal pour siéger dans l'association « Terre d'Oh ! Bassin touristique de la Sarre » dont la vocation est la promotion touristique du canal de la Sarre et de ses territoires limitrophes,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination,
- désigne Mme Irène BERG, représentante du conseil municipal au sein de l'assemblée générale de l'association « Terre d'Oh ! Bassin touristique de la Sarre »

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 septembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 septembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT